

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1459

présenté par

M. Peiro, rapporteur

à l'amendement n° CE|1242 de M. Pellois

ARTICLE 27

Après la première occurrence des mots : "instituts techniques", rédiger ainsi la fin du dernier alinéa :

"liés aux professions mentionnées à l'article L. 830-1 du code rural et de la pêche maritime ainsi que leurs structures nationales de coordination. "

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.